

Archives communales de Veyrier de 1793

Messidor, le temps des moissons

Pour le temps des récoltes, Veyrier avait aussi ses saisonniers et saisonnières ... ou travailleurs forcés !?

C'est le Conseil Municipal qui fixait par arrêté la paie des moissonneurs et travailleurs aux champs, et aussi des bœufs occupés !

Relisons donc l'arrêté du Conseil Municipal dans le texte d'origine, daté du onze Messidor de l'an Second (selon le calendrier Républicain, ce qui correspond au 28 juin 1793), et qui règle ainsi les conditions du travail rural de l'époque :

Arrêté pour fixer les journées des ouvriers et manœuvres

Du onze Messidor an Second de la république française

« Le Conseil general de la Commune de Veirier assemblé de ses membres dans la maison commune,

En exécution de l'arrêté du Comité de Salut public en datte du quinze prerial, relatif a l'état des ouvriers et manœuvres qui s'occupent habituellement des travaux de la campagne et le prix des journées d'iceux,

L'agent national entendu,

arrête qu'il sera payé pendant le tems que durera la recolte, savoir aux hommes trente sols par jour, et aux femmes vingt cinq sols, outre leur nourriture chacun, De plus ensuite dudit arrêté declare qu'il y a dans la Commune vingt huit ouvriers et onze ouvrieries habitués à louer leurs journées aux travaux de la campagne pendant le tems de la recolte, tous lesquels sont maintenant en requisition dans

la Commune en égard que la recolte parvient à sa maturité, et la recolte étant finie il leur sera loisible d'aller travailler dans les autres lieux de la république ou ils seront requis,

De plus ledit Conseil general arrête qu'il sera payé pour chaque paire de bœufs occupés a toutes sortes d'ouvrages de la campagne huit Livres par jour, et ce jusqu'au commencement de Brumaire.

_____ fait et arrêté en maison commune les an et jour susdits «

Jean Portier, maire

marque+ de Nicolas Portier

marque+ de Jean Corajod

marque+ de françois Martin

Pierre Devinard Agent national

marque+ de Pierre Gottret mpl

marque+ de françois Vallet

marque+ de Jean Baptiste Martin

marque+ de Pierre Martin

Jean Claude Corajod Secr. Gref.

(Dossier réalisé par Bernard Berger / MdV)

Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site

www.la-memoire-de-veyrier.ch